

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, ROBERT Adrien, SEBI Carine.

Absente : SEGAS Sophie.

Absents excusés : DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, SAINT-JEAN Marylis.

Ayant donné procuration : JACQUET Julie à PENNE Stéphane, SAINT-JEAN Marylis à COMMENGE Hélène.

Secrétaire de séance : COMMENGE Hélène.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2019/051 – Délibération : versement complément de subvention « Golf de Rivières »

Afin d'accomplir la décision du conseil sur le versement total de 580€ de subvention à l'association SAGA pour l'année 2019, il est demandé aux élus l'autorisation de verser un complément de 280€ (cf conseil du 17/09/2019).

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 0

Suite à la décision des Elus, ce complément sera prochainement versé par mandat administratif.

2019/052 – Délibération : validation règlement des salles

Lecture est faite de la proposition du nouveau règlement intérieur des salles communales. Celui-ci est plus précis et plus détaillé.

Un chèque d'acompte de 40% du prix de la location sera désormais demandé lors de la réservation de la salle.

Les modalités tarifaires n'ont pas été modifiées. Ce nouveau règlement entérine le précédent et s'appliquera dès validation du contrôle de légalité.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2019/053 – Délibération : acquisition panneaux d'Agglomération en occitan / Pose de 2 panneaux d'entrée de commune en occitan en partenariat avec le Département du Tarn

Soucieux de valoriser son patrimoine occitan millénaire, véritable clef de compréhension de l'environnement naturel et sociétal tarnais, le Conseil Municipal de Rivières, après en avoir délibéré répond favorablement à l'appel à projet du Département du Tarn qui permet :

- Le financement à 80% du coût de 2 panneaux d'entrée d'agglomération en occitan (ou croix occitane)
- La prise en charge intégrale de la pose des panneaux susnommés par les services routiers du Département

La commune de Rivières confirme que le nom en occitan est : RIBIÈIRAS.

La municipalité de Rivières souhaite que les panneaux en occitan soient placés sous les panneaux en français existant aux trois entrées du village. Un des panneaux sera à la charge complète de la commune.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 1

2019/054 – Délibération : souscription SCIC (sociétés coopératives d'intérêts publics) – SAS Coopérative Labastide Vignoble

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Cave de Labastide met en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « SAS Coopérative Labastide Vignoble » afin de créer une réserve vignoble en s'appuyant sur le financement participatif et permettre à des vigneronns de s'installer ou de développer leurs exploitations.

Une participation financière de 1 000€, correspondant à la souscription de 1 part sociale sera entièrement libérée. Le bulletin de souscription sera signé en 2 originaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte de la présentation de la SAS Coopérative Labastide Vignoble,
- **décide** de souscrire à hauteur de UNE part sociale de 1 000.00€ l'unité,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Le but des souscriptions est de permettre à des vigneronns qui n'ont pas de terre de s'installer sur des parcelles. Ils seront locataires de la Cave. Cette démarche a aussi pour but d'empêcher l'achat de parcelles par de grosses entreprises motivées uniquement par un placement financier.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

ECOT 81

Dans le cas où la commune prêterait les toitures de la salle des fêtes et de la salle de réunions, cette coopérative vendrait des parts de l'installation photovoltaïque. C'est un projet citoyen. Il n'y aurait pour la commune aucun apport financier.

Deux devis vont être demandés à des entreprises pour évaluer un projet dans le cas où la commune installe ses propres panneaux.

Comparaison sera faite pour qu'une décision soit prise au prochain Conseil Municipal.

Stéphane PENNE quitte la séance à 19h25.

Discussion autour de l'utilisation de l'espace piscine

L'espace des jeux nautiques et le festival Baignade Interdite ont eu des problèmes de cohabitation. Pour la prochaine saison, il va être proposé de décaler le festival avant ou après la saison d'été.

Une décision sera prise au prochain Conseil.

Stéphane PENNE rejoint la séance à 19h40

Questions diverses

Reconduction du relogement d'un foyer suite à incendie :

La famille est relogée à la cité EDF et doit y rester un an de plus, en attendant que leur maison soit reconstruite. Comme la famille est en difficulté financière, le CCAS va être convoqué pour étudier sa situation.

Club d'astronomie

Un astronome et astrophysicien amateur souhaite créer un club d'astronomie dédié aux adultes et/ou adolescents, autour de Fayssac-Cestayrols-Rivières-Labastide de Lévis. Celui-ci est à la recherche d'une salle pour organiser des réunions et d'un lieu extérieur pour pouvoir observer. L'association est en cours de création. Les conseillers sont favorables pour accueillir le siège social à la mairie de Rivières.

Comité des fêtes

En date du 7 novembre 2019, le Président du comité des fêtes de Rivières a remis un courrier à la mairie expliquant abandonner l'organisation définitive de la fête du village. Il précise toutefois que l'association garde sa dénomination de COMITE DES FETES DE RIVIERES et continuera à animer des soirées dansantes avec repas, cabarets, tenue de buvette au marché de Pays, vide grenier, éventuellement loto, etc....

En revanche, il sera prêté gracieusement le podium modulable, le parquet ainsi que les 200 chaises contenues dans le container de la zone pique-nique d'Aiguelèze, à l'association qui assumera la tenue de la fête.

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la décision du Comité des Fêtes
- demande que l'actif de l'association revienne à la Commune en cas de dissolution
- décide de ne pas prendre de décision en ce qui concerne le marché de pays : en 2020, il faudra faire l'état des associations souhaitant tenir la buvette.

Un courrier sera adressé en ce sens au Président du Comité des Fêtes.

LPO – La chouette effraie dans le clocher de l'église

L'association LPO, partenaire de la mairie de Rivières pour la pose d'un nichoir à chouette Effraie dans le clocher de l'église a réalisé une documentation suite à sa conférence de janvier 2019. Celle-ci est à disposition du public.

Accès aux documents administratifs

Il est proposé de prendre un arrêté règlementant l'accès aux documents administratifs. Celui-ci est en cours de rédaction.

Verger communal de la Pougetterie

Il est demandé de récupérer et d'installer un ancien poteau de signalisation afin de garantir le respect des lieux et des plantations. Les services techniques vont réaliser ces travaux.

Fin de la séance : 20h02

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2019/051	Délibération : versement complément de subvention « Golf de Rivières »
2019/052	Délibération : validation règlement des salles
2019/053	Délibération : acquisition panneaux d'Agglomération en occitan / Pose de 2 panneaux d'entrée de commune en occitan en partenariat avec le Département du Tarn
2019/054	Délibération : adhésion SCIC (sociétés coopératives d'intérêts publics) – SAS Coopérative Labastide Vignoble

Ainsi fait et délibéré le 19 novembre 2019.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT
Christophe HERIN	Julie JACQUET <i>Procurator Stéphane PENNE</i>	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT	Marylise SAINT-JEAN <i>Procurator Hélène COMMENGE</i>	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	